



Technicien d'Etudes du Bâtiment en dessin de projet

Durée : 14 mois

Code ROME F 1106, F 1104

Le métier

Le Technicien d'Etude Bâtiment a en charge l'étude de projets de construction. Il est responsable du dossier qui lui est remis, qu'il le traduise en plans ou qu'il en fasse le chiffrage. Il intervient tout au long du processus d'élaboration du projet de construction, dès le stade de la conception jusqu'après travaux. La prise en compte du développement durable, le respect des règles de sécurité et de l'application de la législation en vigueur est un souci permanent.

Le Technicien d'Etudes Bâtiment en dessin de projet, va le plus souvent exercer ses activités dans des cabinets d'architectes, des bureaux d'études et chez des maîtres d'ouvrages publics ou privés. Son activité principale porte sur la représentation graphique d'une construction, l'établissement du dossier de détails d'exécution et la demande de permis de construire.

Condition d'entrées

Pré requis : Niveau IV ou CAP

La formation s'adresse à des personnes reconnues « travailleurs handicapés » sur orientation MDPH.

La formation est rémunérée par l'ASP**.

* MDPH : Maisons départementales des personnes handicapées.

** ASP : Agence de service et de paiement.

Aptitudes à l'emploi

- » Esprit d'analyse et de synthèse
- » Bonne perception spatiale
- » Méthode
- » Esprit d'équipe
- » Sens des responsabilités
- » Autonomie
- » Rigueur

Le Technicien d'Etudes Bâtiment est capable de réaliser l'étude technique et d'élaborer un projet de construction sous AUTOCAD™. Il produit l'ensemble des documents nécessaires à la mise au point technique de ce projet avec les logiciels Excel et Word.

Le titre

- » Titre professionnel homologué de niveau IV par le Ministère du travail
- » Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) validant la pratique professionnelle
- » Evaluations passées en cours de formation (ECF)
- » Examen final avec mise en situation et entretien avec un jury de professionnels.

L'organisation

- » Formation en centre 1470 heures (42 semaines)
- » Période d'applications en Entreprise (PAE) 350 heures (10 semaines)
- » 35 heures hebdomadaires en centre de formation
- » Alternance des apports théoriques et des mises en situations en entreprises
- » Evaluations passées en Cours de Formation (ECF)

Les moyens

- » Formateur référent qualifié AFPA, issu du milieu professionnel
- » Service médico-psycho-social en accompagnement
- » Chargée de relations entreprises en appui pour les Périodes d'Application en Entreprises et la Dynamique de Recherche d'Emploi.

Tous se réunissent régulièrement afin de permettre au bénéficiaire de se préparer au mieux à l'examen et faciliter son insertion professionnelle.

Le contenu

Les composantes de la certification (CCP) sont les suivantes :

- » Etablir les éléments d'études du permis de construire et du projet d'une construction.
- » Réaliser l'étude technique et le descriptif d'un projet de construction.
- » Réaliser un dossier de plans de détail d'exécution d'une construction.
- » Faire le devis quantitatif estimatif au bordereau ou aux ratios d'une opération de construction.

CONTACTS

» **Pascal CREPET & Jean-Jacques DELAGNAU**
Formateurs Référents
pcrepet@formationmetier.fr
jjdelagnau@formationmetier.fr

» **Karine CHARMASSON**
Coordinatrice Pédagogique
kcharmasson@formationmetier.fr